

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2021



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE DE LA LIGUE D'ILE-DE-FRANCE DE TENNIS DE TABLE Samedi 25 septembre 2021

ETAT DES CLUBS PRESENTS OU REPRESENTES

Nombre d'associations : **346** Nombre de voix dont disposent les associations : **1125**

Nombre de clubs représentés: **40** Nombre de voix dont disposent les clubs représentés: **172**

Clubs représentés sans voix : 0

<u>Clubs du 75 (24 voix)</u>	<u>Clubs du 77 (1 voix)</u>	<u>Clubs du 78 (28 voix)</u>	<u>Clubs du 91 (3voix)</u>
1. Espérance Reuilly (7) 2. JUMP (7) 3. Paris 13 TT (7) 4. Amicale Manin Sports Est (3)	1. Club Tennis de table Monthyon (1)	1. Mantaise AS (4) 2. Sartrouvilleo TT (6) 3. SQY Ping (8) 4. Jung Heinrich France TT (1) 5. Poissy USC (4) 6. Chesnay 78 AS (5)	1. LPO Longjumeau (3)
<u>Clubs du 92 (47 voix)</u>	<u>Clubs du 93 (16 voix)</u>	<u>Clubs du 94 (34 voix)</u>	<u>Clubs du 95 (19 voix)</u>
1. ACSIOM (1) 2. Courbevoie Sport Tennis de table (5) 3. Antony SP TT (6) 4. Chatenay-Malabry TTASV (4) 5. AS Fontenaisienne (4) 6. Issy-les-Moulineaux (7) 7. Colombienne ES (4) 8. Rueil Athlétique Club TT (8) 9. Bourg La Reine (4) 10. Stade de Vanves (2) 11. SUEZ (1) 12. ES Renault (1)	1. Epinay CSME TT (1) 2. Saint-Denis US 93 TT (7) 3. Livry Gargan EP (4) 4. Montreuil ES (4)	1. Fresnes AAS (3) 2. Alfort JS (6) 3. CA L'Hay les roses TT (3) 4. Fontenaisienne US TT (8) 5. Vitry ES (5) 6. Thiais AS TT (4) 7. Ormesson US (5)	1. Domont TT (4) 2. ASTT Puiseux du grand Roissy (3) 3. St Gratien AS (5) 4. Eaubonne CSM (4) 5. St Prix ASTT (3)

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2021

1. Ouverture de l'assemblée générale

Le Président, Patrick Beaussart, ouvre l'Assemblée Générale en accueillant tous les participants. Il remercie chacun de sa présence dans un contexte qui reste délicat. Le président accueille également les invités de cette assemblée générale, Evelyn Ciriegi, Présidente du CROS IDF et Christian Palierne, Ancien Président de la FFTT. Il excuse les personnes invitées qui n'ont pas pu être présentes. L'assemblée générale observe une minute de silence en hommage aux personnes disparues au cours de la saison sportive.

2. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale 2020

Patrick Beaussart demande à l'Assemblée Générale les commentaires relatifs à l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale Ordinaire élective de septembre 2020. Aucun commentaire n'est remonté.

Patrick Beaussart soumet au vote l'adoption du PV de l'assemblée générale élective de septembre 2020.

37 clubs sont présents ou représentés, représentants 159 voix.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 159

Le PV de l'assemblée générale ordinaire élective de septembre 2020 est adopté à l'unanimité.

3. Rapport moral du Président

Le Président présente ensuite son rapport moral :

Mesdames, Messieurs les représentants des clubs,

Mesdames, Messieurs les présidents et représentants des comités départementaux

Madame Ciriegi, Présidente du CROS IDF, Monsieur Palierne, ancien Président de la FFTT,

Mesdames, Messieurs,

Nous venons de vivre une deuxième saison sportive difficile et elle a affecté toutes les structures. Elle a engendré du stress, une vision négative de la situation, du découragement des bénévoles, des inquiétudes pour l'avenir. Mais cette situation nous a permis de réfléchir sur notre avenir de notre sport, à se repositionner et à démontrer notre capacité à innover. C'est finalement l'une des conséquences positives de la crise sanitaire.

En effet les clubs et les comités départementaux en raison de l'impossibilité de la pratique sportive, ont su innover pendant ces deux saisons de crises sanitaires. La première année en maintenant le lien avec les adhérents et la deuxième en imaginant de nombreux évènements pour le début de la reprise de l'activité.

Les différentes mesures d'urgence mises en oeuvre par le Gouvernement, le Conseil Régional, l'ANS et les différentes structures du tennis de table ont été massivement saisies par les clubs. Elles ont permis d'éviter les licenciements et les dépôts de bilan. L'annulation des événements durant la saison sportive et le recul des inscriptions des adhérents ont entraîné une perte de trésorerie qui aurait pu leur être fatale.

La ligue tout comme les comités départementaux ont souhaité la solidarité car elle est essentielle dans une période difficile pour qu'à terme chacun puisse reprendre la place qui était la sienne avant cette crise sanitaire. Nous avons entendu la demande de nos licenciés et de nos clubs et la ligue a choisi d'aider d'une manière significative à la reprise notamment en matière de la prise de licence (part régionale). Parmi nos licenciés nous avons nos dirigeants de club, nos arbitres, nos entraîneurs bénévoles, nos accompagnateurs qui sont le socle de notre organisation et qui méritaient d'être entendu. Nous pouvons que saluer à ce titre les comités départementaux qui ont été adopté la même politique. Quant à la FFTT elle a choisi une aide sur la relance avec le kit de communication et l'opération Eté Ping.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2021

Au-delà des aides sur les inscriptions des compétitions sportives l'autre axe d'aide étaient sur les formations. En effet toutes les formations ont bénéficié de tarif réduit permettant à ceux qui voulaient se former de le faire à moindre coût. Ces aides doivent faciliter le retour des adhérents dans nos clubs. Nous comptons sur les clubs pour un retour des prises de licences en 2021-2022 et une participation à nos compétitions régionales.

En effet en donnant un montant d'aide significatif à nos clubs et nos licenciés nous faisons le pari d'une saison à venir où nous pourrons avoir une activité normale. Si la situation financière de la ligue n'a pas été affecté cette saison, le risque comme pour beaucoup de clubs se sera en 2021-2022. Il s'agira d'être attentif à notre capacité de faire face aux risques d'exploitation qui peuvent entraîner une perte financière.

La ligue a pris le temps d'innover ses procédures, son organisation en s'appuyant sur la mise en oeuvre de nouveaux outils informatiques pour améliorer la productivité notamment en matière de formation, de facturation et de la paie.

Les clubs doivent aussi continuer leur mutation vers la diversification des pratiques. On doit conquérir les personnes qui restent éloignées du sport. Il est donc nécessaire de former nos encadrants pour proposer de nouvelle offre notamment en matière de santé. Mais il faudra aller vers l'usager, l'inciter à l'activité physique et donc de sortir de nos salles en proposant nos activités dans d'autres lieux dans les espaces fréquentés pour d'autres usages.

Avec cette diversification l'accroissement de la concurrence doit nous conduire à faire modifier le modèle du sport fédéral notamment à rendre notre système d'adhésion plus attractifs et moins onéreux ou en offrant de nouveaux avantages, de permettre de toucher de nouveaux publics. (Pass à la journée, inscription pour un temps donné...) s'adapter aux besoins des usagers. Et donc de se poser la question si la licence doit-elle être notre seul objectif ?

La réglementation au niveau national ou international est à la fois un frein et un moteur pour l'innovation qui est souvent stimulée par les contraintes en cherchant à s'adapter ou à contourner les règlements. Il est temps par exemple de réformer nos compétitions comme le critérium fédéral, de modifier le règlement des tournois, etc.

Au-delà de nos objectifs sportifs nos associations, y compris la ligue, devront poursuivre leur modernisation en diversifiant toujours plus leurs activités, leurs sources de revenus, en développant leurs partenariats et en effectuant leurs transitions numériques. Avec l'après Covid les modèles associatifs doivent évoluer vers des modèles nouveaux d'économie sociale et solidaire. Cette révolution est une nécessité pour répondre aux besoins de notre société en profonde transformation. Nous devons profiter des nombreuses subventions et des appels à projets des acteurs publics qui souhaitent que nous répondions aux problématiques sociétales.

L'innovation sociale et limiter l'empreinte environnementale pour la ligue c'est en concertation avec l'ensemble des salariés de maintenir une partie du temps de travail en télétravail. C'est de soutenir la solidarité avec l'association Ping Sans Frontières.

Si l'activité sportive a été très rapidement à l'arrêt la majorité des formations ont pu avoir lieu. Nous avons réussi malgré toutes les embûches (report de date, difficulté de trouver un lieu, par visio-conférence, etc.) à former de nombreux licenciés. Aucunes formations n'ont été négligé comme l'arbitrage, la formation continue, la filière fédérale, le CQP et le DEJEPS.

Le fil conducteur de notre démarche est l'amélioration de notre structure de formation. Nous sommes persuadés que la formation peut devenir une opportunité d'enrichissement pour les bénévoles et pour la structure de nos clubs. C'est ce qui permettra aux clubs de se développer en acquérant des compétences, du savoir et de se pérenniser. C'est pour ces raisons qu'un groupe de travail a été créé pour obtenir la certification Qualiopi. Cette certification atteste de la qualité des processus mis en oeuvre par les prestataires des formations que notre organisme propose. Dès janvier 2022, la certification sera obligatoire et indispensable pour continuer à mener à bien nos actions de formations pouvant être financées.

L'activité technique a pu travailler normalement mis à part les compétitions notamment pour le pôle espoirs. Cependant les actions de détection ont été réduite. Les CPS, visites et compétitions ont été annulés. Seuls quelques jeunes identifiés dans le parcours régional ont toutefois bénéficié d'une dérogation de la FFTT pour pouvoir continuer à s'entraîner sur cette période.

Malgré la crise sanitaire, le pôle espoirs a continué de fonctionner presque normalement puisque les athlètes étaient tous listés par le ministère et que le CREPS de Châtenay-Malabry est resté ouvert toute la saison à part le mois d'avril. Le bilan de cette saison est malgré tout positif puisque les athlètes ont eu la chance de poursuivre leur formation même si le manque de compétitions s'est fait ressentir.

Toutes les actions de la ligue ne pourraient se faire sans l'appui de nos partenaires. La ligue Île-de-France peut en effet compter sur ses fidèles partenaires et nous les en remercions. Tout d'abord l'aide exceptionnelle du Conseil Régional d'Île-de-France qui a maintenu l'intégralité de nos subventions et accordé une aide sans précédent pour nos clubs. Tout comme l'ANS avec en plus de la subvention PFS un plan de relance pour les clubs. Côté partenaires privés, nous remercions la société Gewo et la société Cping nos nouveaux partenaires pongistes.

Je remercie l'ensemble des salariés administratifs et techniques de la ligue pour leurs compétences et qui assument le fonctionnement au quotidien. Ils permettent à l'ensemble des dirigeants de la ligue d'être soulagés de certaines obligations et permet de pouvoir mener à bien les projets associatifs.

Je n'oublierai pas de saluer le travail remarquable de l'ensemble des acteurs, les bénévoles de la ligue, les comités départementaux et les clubs, le corps arbitral. Nous formons un tout, nous sommes la fédération.

Je tiens à souligner une dernière fois, que l'entraide, la solidarité, l'esprit d'équipe ont été des valeurs importantes qui nous ont permis de surmonter la crise sanitaire.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2021

Merci pour votre attention.

4. Rapport du secrétaire général

Patrick Beaussart donne la parole à Kevin Vanlioglu, qui en l'absence de Didier Rousseau présentera le rapport d'activité.

Nous avons vécu une deuxième saison très particulière avec le virus Covid-19. Nous avons dû faire face à différente situation et à l'arrêt complet des activités sportives. Malgré tout, la Ligue a pu continuer à travailler en assurant les formations prévues au calendrier ainsi que la préparation de la saison 2021-22. Il nous faut garder l'espoir de pouvoir reprendre l'intégralité de nos compétitions et de nos formations grâce au Pass Sanitaire. Même si nous le savons qu'il faudra se plier à de nouvelles règles.

Les licences :

La ligue Île-de-France compte 21 167 licenciés au 30 juin 2021. Sans incitateur à la prise de licence, ce que sont les compétitions et l'accès au club, nous constatons en raison des mesures sanitaires une chute sans précédent du nombre de licences de -33%. En effet le nombre de licences étaient les années précédentes compris régulièrement entre 33 000 et 35 000.

Elles se décomposent de la manière suivante :

Les licences traditionnelles : 11 682 en baisse en raison de l'arrêt des compétitions par rapport à 2019-2020 avec 16 572.

Les licences promotionnelles : 8 452 en forte diminution par rapport à 2019-2020 avec 12 744.

Les licences évènementielles : 1 033 en baisse par rapport à 2019-2020 avec 2 496.

Quelques précisions sur les licences traditionnelles et promotionnelles même s'il est très difficile de faire des comparaisons.

On constate que 82% de nos licenciés traditionnelles et promotionnelles sont des hommes et 18% sont des femmes. Concernant la répartition par sexe, nous pouvons constater que notre sport attire peu de féminines. Celles-ci représentent 2 803 licenciées pour la saison 2020-2021. Nous avons à peu près le même pourcentage un peu plus faible que celui de la Fédération Française de Tennis de Table.

32% de nos licenciés sont des séniors/vétérans. Ils sont représentés dans tous les clubs.

Les vétérans représentent 32% de la totalité des licenciés en Île-de-France. La population française étant vieillissante, le nombre de seniors pratiquant le tennis de table augmente également.

52% de nos licenciés sont des jeunes (-18ans) et 16% sont des seniors. Le tennis de table attire les jeunes à la recherche d'une activité ludique et de duel. C'est aussi en raison du travail important des clubs avec les établissements scolaires (mise en place de cycles et d'actions de promotion) qui savent attirer les jeunes à l'activité tennis de table en club.

Les Yvelines est le département francilien ayant le plus grand nombre de licenciés avec 4 639 soit 22% de l'effectif total, ainsi que le plus grand nombre de féminines.

La Seine-Saint-Denis en compte le moins avec 1 218 licenciés soit 6% de l'effectif total.

La répartition par département est très variable et inégale et démontre qu'il est difficile de mener une politique de développement unique sur l'ensemble du territoire tant les problématiques géographiques, démographiques voire économiques sont différentes.

Les clubs :

La Ligue Île-de-France de tennis de table note pour l'année 2019-2020 la présence de 349 clubs. Le nombre de clubs en Île-de-France est en très légère baisse avec 361 en 2016-2017, 358 en 2017-2018, 359 en 2018-2019 et 361 en 2019-2020. Nous constatons que les clubs corpos sont en train de disparaître petit à petit. Ils ont bien évidemment été plus touchés que les clubs libres ces deux dernières années. Malheureusement nous savons déjà qu'un certain nombre d'entre eux ne se réaffilieront pas cette saison.

La Seine-Saint-Denis est le département comptant le moins de clubs avec 24 clubs. Les Yvelines est le département qui en comptabilise le plus avec 63.

La répartition géographique des clubs n'est pas homogène sur l'ensemble du territoire francilien.

Le sportif :

Si la saison de nos clubs Pro s'est déroulée comme prévue au calendrier ce n'est pas le cas des compétitions nationales, régionales et départementales. Le club de Saint Denis US 93 Tennis de Table remporte le championnat de France Pro dames.

Et nous constatons toujours une bonne représentation de l'Île-de-France dans les Championnats de France PRO A et PRO B et dans le championnat national par équipes avec un total de 73 équipes évoluant au niveau national.

- 2 clubs en Pro A messieurs (Cergy-Pontoise, Saint-Denis)

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2021

- 1 club en Pro B messieurs (Issy-les-Moulineaux)
- 2 clubs en Pro dames (Saint-Denis, Issy-les-Moulineaux)
- 68 équipes évoluent en division nationale

Au niveau régional ce sont 280 équipes qui auraient dû évoluer en Pré-Nationale, Régionale 1, Régionale 2 et Régionale 3 mais le championnat s'est arrêté après la troisième journée.

C'est le département des Hauts-de-Seine qui a le plus d'équipes avec 67 équipes : 18 au niveau national dont 2 qui évoluent en Pro et 49 équipes au niveau régional.

Pour le championnat de Paris nous n'avons pas pu aller au terme des inscriptions tout comme le critérium fédéral.

Concernant les compétitions organisées par la ligue, aucunes n'ont pu avoir lieu.

Les championnats de France jeunes 2020 ont pu avoir lieu en 2021 avec de nombreuses médailles remportées par les franciliens. Ils étaient 15 filles et 17 garçons ce qui représentent 25% des qualifiés.

2 titres de champion de champion de France pour le benjamin pour Rija Warin d'Antony et la jumière Camille Lutz de Saint-Denis ainsi que 2 médailles d'argent et 4 de bronze.

Il faut saluer les deux exploits en coupe d'Europe avec la victoire du club de l'AS Pontoise-Cergy Tennis de Table qui remporte l'Europa Cup Men ETTU et le club de Saint Denis US 93 Tennis de Table qui remporte la Coupe d'Europe des clubs ETTU chez les dames.

Pour terminer le sportif on ne peut oublier que notre ancienne poliste Pritika Pavade à participer aux Jeux Olympiques de Tokyo et qu'elle a remporté la médaille de bronze en double mixte au championnat d'Europe.

Les commissions :

Toutes les commissions se sont réunies régulièrement au cours de la saison afin de gérer le quotidien. Les réunions en présentiel ont été remplacé par des réunions en visio-conférence. Vous avez reçu l'ensemble des rapports d'activité avec la convocation de notre assemblée générale.

La formation :

Par rapport à la saison dernière de nombreuses formations ont pu avoir lieu. Ligue a pu organiser 3 formations continues pour les éducateurs sportifs, 2 formations d'initiateurs de clubs, 2 d'animateurs fédéral, 2 d'arbitre régional, 2 formations DAE (défibrillateur automatisé externe) et une sur 2 pour l'entraîneur fédéral. La formation CQP prévue en avril a été décalée en juillet 2021. Le DEJEPS a pu aller au bout de son cursus malgré la fermeture du CREPS pendant un mois.

Malheureusement certaines formations n'ont pu avoir lieu comme les formations JA1, JA2, JA3, la pré-sélection AN, SPID D, la formation PSC1 et la formation santé reportée au 4ème trimestre 2021.

Un groupe de travail a été créé pour obtenir la certification qualité Qualiopi. Cette certification atteste de la qualité des processus mis en œuvre par les prestataires des formations que notre organisme propose. Dès janvier 2022, la certification sera obligatoire et indispensable pour continuer à mener à bien nos actions de formations pouvant être financées.

La technique :

L'activité de la détection a été réduite. Les CPS, visites et compétitions ont été annulés. Quelques jeunes identifiés dans le parcours régional ont toutefois bénéficié d'une dérogation de la FFTT pour pouvoir continuer à s'entraîner sur cette période. L'accueil de certains d'entre eux les mercredis au CREPS de Châtenay-Malabry a pu se poursuivre. Ainsi, une dizaine de jeunes sportifs de moins de 11 ans issus des départements franciliens ont profité d'entraînements avec le pôle espoirs.

L'effectif du Pôle Espoirs 2020-2021 est de 17 athlètes : 6 lycéens et 11 collégiens, 8 filles et 9 garçons. Malgré la crise sanitaire, le Pôle Espoirs a continué de fonctionner presque normalement. Le bilan de cette saison est malgré tout positif puisque les athlètes ont eu la chance de poursuivre leur formation même si le manque de compétitions s'est fait ressentir.

Les ressources humaines :

Le siège étant partiellement fermé nous avons donc dû gérer les roulements, l'organisation du télétravail et le chômage partiel. Les salariés techniques ont pu entraîner normalement pendant toute l'année sportive sauf en avril en raison de la fermeture du CREPS de Châtenay-Malabry.

La commission P.F.S. :

La commission a étudié et validé les dossiers ANS 2021 de 92 clubs (+7%) soit 243 actions (augmentation de 31% par rapport à la dernière saison) et des Comités Départementaux avec 41 actions ainsi que le plan de relance. Dans un premier temps ce sont les Comités Départementaux qui ont aidé, géré puis validé les dossiers des clubs avec l'aide du référent régional et de la responsable de l'E.T.R. La commission régionale s'est ensuite réunie deux fois en visio-conférence afin de valider l'ensemble des dossiers et de les transmettre à la F.F.T.T.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2021

Cette année notre enveloppe budgétaire est de 278 623€ dont 64% pour les clubs soit 178 550€ et 36% pour les comités départementaux 100 073€. A cela il faut rajouter le plan de relance de 22 517€ pour les 53 clubs qui ont fait une demande et un fonds de solidarité de 22 571€ pour le territoire.

Les aides aux clubs :

Peu de compétition, voire pas du tout, impossibilité de s'entraîner pour certains, la crise sanitaire aura eu raison de la saison 2020-2021. Nous avons entendu la demande de nos licenciés et de nos clubs et la ligue a choisi d'aider d'une manière significative à la reprise notamment en matière de prise de licence (part régionale). La totalité des mesures est évaluée à 233 599 d'euros et doit faciliter le retour des licenciés dans nos clubs. Les différentes aides concernent les licences traditionnelles, les engagements aux compétitions et sur la formation.

Le bâtiment :

Aucuns travaux cette année n'ont été effectués. A la suite d'un don privé nous avons pu changer le mobilier des salles de réunions.

Investissement :

Le sportif étant à l'arrêt pratiquement pendant toute la saison sportive, la ligue en a profité pour améliorer sa gestion administrative et financière. Tout d'abord par l'achat d'ordinateurs portables pour salariés administratifs puisqu'ils sont en télétravail depuis mars 2020. L'achat du logiciel « Digiforma » qui est un outil 100% dédié à gestion de la formation. L'achat du logiciel « Sage Business Cloud Paie » qui permet un gain de temps non négligeable dans le traitement de la paie. L'achat du module de la gestion commerciale de Sage. Cet achat nous a permis de revoir entièrement le circuit de la facturation clients, de traiter rapidement et efficacement les factures jusqu'à la réception des paiements. Tous ces investissements ont pour but de gagner de la productivité. Elle doit améliorer la méthode de travail dans les missions quotidiennes. De traiter les données de manière plus efficace via ces outils bureautiques. De réduire le travail manuel en automatisant les actions. De dématérialiser les documents pour les gérer plus simplement.

Divers :

La ligue a fait don de 100 vestes neuves d'arbitre à l'association Ping Sans Frontières. Ce don d'équipements permettra à des communautés défavorisées de pouvoir s'équiper. La ligue poursuivra dans le futur des actions sociétales. 158 clubs franciliens ont participé à l'opération kit de communication de la fédération et 45 clubs à l'opération Eté Ping qui a pour but de d'encourager la pratique du tennis de table sous toutes ses formes et soutenir les initiatives des clubs.

Partenariat :

Je tiens à remercier notre partenaire la société Gewo et Cping nos nouveaux partenaires.

Je remercie également l'ANS et la DRJSCS. Je remercie tout particulièrement le Conseil Régional d'Île-de-France pour son soutien et pour son écoute. Notamment pour son aide sans précédent pour l'ensemble de nos clubs.

Remerciements : Je tiens à remercier l'ensemble des salariés de la Ligue pour le travail effectué notamment dans cette période difficile. Je tiens aussi saluer le travail et le dévouement des bénévoles du conseil de Ligue, des commissions, des comités départementaux et des clubs. Sans eux nous ne pourrions pas pratiquer le tennis de table et transmettre notre passion.

Merci pour votre attention.

Patrick Beaussart reprend la parole pour indiquer qu'il y a désormais 38 clubs présents ou représentés représentant 164 voix.

Les remises des trophées « Awards entraîneurs 2019 » sont réalisées et récompensent :

- Benjamin Thivet, Chatenay-Malabry
- Jacques Michel, Gagny

Patrick Beaussart donne la parole à Evelyne Ciriegi, Présidente du CROS IDF :

Elle remercie les participants de leur présence et rappelle toute la difficulté de continuer les activités dans le cadre de la pandémie actuelle. Elle rappelle aussi le contexte très encourageant de nation organisatrice des prochains Jeux olympiques avec beaucoup d'initiatives nouvelles et d'évolutions

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2021

institutionnelles. La performance est l'un des objectifs majeurs de toutes ces évolutions. Les problématiques de formation, de financement, hautes performances et du sport santé sans abordées.

5. Rapport financier 2020-2021

Jacques Ray prend la parole pour présenter le rapport financier 2020/2021.

Après avoir délibéré le 6 septembre 2021, le conseil de Ligue a arrêté les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2021.

Les comptes ont été arrêtés sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée à la Covid-19.

COMPTE DE RESULTAT

Le résultat au 30 juin 2021 est de -994,10 euros. Il est composé du résultat courant de l'activité 2020-2021 négatif de 8 588,71 euros et d'un résultat exceptionnel positif de 7 594,61 euros.

PRODUITS

Les produits représentent un montant de 522 151 euros.

Cotisations :

Les cotisations (131 678 euros) sont en baisse de 133 157 euros notamment pour les licences et les mutations en raison de la situation sanitaire.

Les recettes des licences traditionnelles (141 624 euros) ont été comptabilisées pour 50% sur la saison 2020-21 pour 70 812 euros. Le solde étant pris en compte sur l'exercice comptable 2021-2022.

Les mutations passent de 46 120 euros en 2019-20 à 32 740 euros pour 2020-21. Pas de variation pour les cotisations régionales pour 28 126 euros.

Ventes de biens : Les ventes de biens pour 465 euros correspondent aux ventes de veste d'arbitre.

Ventes de prestations de services : Les ventes de prestations (51 525 euros) sont en baisse de 157 724 euros.

Avec l'absence de compétitions sportives, le produit des inscriptions est reporté sur l'exercice 2021-22 : le championnat par équipe (67 200 euros), le championnat de Paris (13 490 euros), le championnat corpo 3 493 euros. Le critérium fédéral n'a pas été facturé aux clubs.

Les recettes des prestations d'arbitrage concernent que les deux premières journées de championnat pour 3 306 euros soit une baisse de 26 562 euros.

Les stages techniques et de formations (48 219 euros) sont légère augmentation pour 941 euros.

Produits de tiers financeurs :

Les produits de tiers financeurs représentent un montant de 213 408 euros. Ce montant est supérieur à celui de 2020 (159 403 euros).

La raison principale est l'obtention du fonds de solidarité de l'Etat pour 30 000 euros et la comptabilisation du partenariat en matériel et textile de notre partenaire Gewo pour 12 663 euros. Les subventions du Conseil Régional (115 784 euros) sont en hausse. Les autres subventions proviennent de l'ANS avec le PFS 24 860 euros, le haut niveau 23 000 euros et l'emploi pour 5 500 euros.

Avec la baisse des recettes de notre activité nous sommes plus dépendants des subventions.

Reprise dotations aux amortissements & provisions :

Reprise provision aides aux clubs Covid-19 pour 30 000 euros. Et la reprise pour dépréciation des stocks pour 9 452 euros suite aux dons des anciennes vestes d'arbitre à l'association Ping sans Frontières.

Utilisation des fonds dédiés :

C'est la reprise de la provision du 30 juin 2020 pour 39 140 euros.

Autres produits :

Montant similaire à 2019-20 (28 343 euros) pour 26 787 euros.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2021

Les montant principaux sont la participation aux frais des comités départementaux résidents au siège de la ligue (20 990 euros), les abandons de prestations des bénévoles (4 215 euros) et les produits divers.

Produits exceptionnels :

Les produits exceptionnels sont de 19 445 euros en raison d'un remboursement du chômage partiel du 2ème trimestre 2020 pour 12 130 euros, du CREPS sur 2019-2020 de 3 390 euros et des divers encaissements 2019-2020 pour 3 925 euros.

CHARGES

Les charges représentent un montant de 523 145 contre 676 953 euros soit une baisse de 153 808 euros.

Les achats : En augmentation de 16 286 euros pour un total de 37 491 euros. Les principaux postes sont l'eau/électricité (6 424 euros), les fournitures Covid-19 (1 084 euros) et la photocopie (4 210 euros). Ainsi que la comptabilisation du partenariat en matériel et textile de notre partenaire Gewo pour 12 663 euros. La facturation de la fédération de la prestation du critérium fédéral 2020-21 pour 9 302 euros.

Les services extérieurs :

Les services extérieurs (30 230 euros) sont en forte diminution de 22 665 euros. Les raisons principales avec la fin du contrat de leasing du photocopieur (-10 407), aucun travaux et entretien du bâtiment (-15 532 euros) et les locations (-3 647 euros) en raison de l'arrêt des compétitions. A noter des postes en augmentation au niveau informatique (+8 261) avec la mise à jour du logiciel de paie, du site Internet, l'achat de l'application Digiforma et du module de gestion commerciale Sage.

Les autres services extérieurs :

Les autres services extérieurs (48 561 euros) sont en forte diminution de 82 989 euros en raison d'une saison blanche pour le sportif. Les indemnités notamment celle de l'arbitrage (-29 058 euros), l'hébergement/repas (-28 213 euros) et les indemnités kilométriques (-15 224 euros). En hausse le poste honoraires (+2 060 euros).

Aides financières :

L'aide versée aux clubs est de 15 968 euros dont 9 500 euros pour les stages d'été 2020 et 6 468 euros sur les inscriptions aux formations. Et 2 358 euros pour les comités départementaux résidents au siège de la ligue.

Impôts et taxes et versements assimilés :

Il s'agit de la taxe foncière pour 26 227 euros et de la formation professionnelle continue pour 3 270 euros, le tout pour un montant de 29 491 euros.

Les salaires et charges sociales :

Le coût des salaires est de 216 632 euros. A signaler qu'une partie du personnel a été mis au chômage partiel au cours de l'exercice comptable (7 720 euros). Pas de variation pour les charges sociales pour un total de 68 504 euros.

Les autres charges de personnel :

Pas de variations significatives par rapport à 2019-2020 pour un total de 875 euros.

Les dotations aux amortissements et provisions :

La dotation aux amortissements (bâtiment et véhicule) est de 54 472 euros.

Engagement à réaliser sur ressources affectées :

Le montant des actions reportées sur 2021-2022 est de 2 000 euros.

Autres charges :

Les autres charges s'élèvent à 1 204.

Charges financières :

Ce sont les emprunts sur le bâtiment et le véhicule pour 5 322 euros.

Charges exceptionnelles :

Elles s'élèvent à 11 850 euros. Elles concernent les charges antérieures 2019-2020 comme des dettes de club et des remboursements de notes de frais pour 2 398 euros. Ainsi que 9 452 euros qui concerne les dons des anciennes vestes d'arbitre à l'association Ping sans Frontières.

Contributions volontaires :

C'est le temps passé des treize élus du conseil de ligue, hors arbitrage et formation. Il a été estimé à 37 213 euros pour 3 157 heures de bénévolat.

BILAN

Nous vous présentons un bilan de 1 474 690 euros. Celui au 30 juin 2020 était de 1 488 920 euros soit une diminution de 14 230 euros.

BILAN ACTIF

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2021

Immobilisations corporelles :

Acquisition sur la période 2019/2020 de trois PC portable. La valeur nette des immobilisations corporelles est de 872 188 euros, en baisse en raison de l'amortissement du bâtiment et du véhicule.

Stock :

Le stock qui s'élevait à 9 452 euros au 30 juin 2020 a été complètement repris suite au don des vestes d'arbitre.

Créances usagers et comptes rattachés :

Les créances d'exploitation de 11 674 euros correspondent aux créances des clubs (-444 euros), des comités départementaux (10 667 euros) et diverses créances (1 448 euros).

Autres créances :

Le montant des autres créances est de 81 543 euros dont 68 122 euros du Conseil Régional IDF, l'ANS pour 11 985 euros, la CRA pour 279 euros et des produits à recevoir pour 1 139 euros.

Disponibilités :

Pour un montant de 500 123 euros avec en compte-courant de 26 890 euros et sur le livret un montant de 473 038 euros.

Charges constatées d'avance :

Pour un montant de 9 117 euros qui concerne les contrats d'abonnement qui courent après le 30 juin 2021 pour 2 986 euros, l'aide aux inscriptions du championnat de Paris 3 570 euros et les contrats de prestations informatiques de 2 562 euros.

BILAN PASSIF

Les fonds propres sans droit de reprise :

Les fonds propres de la Ligue au 30/06/2020 s'élevaient à 1 022 725 euros. Ils s'élèvent au 30/06/2021 à 1 036 568 euros en raison de l'affectation du résultat excédentaire 2020 de 13 843 euros.

Le résultat de la période :

Le résultat au 30 juin 2021 est de -994.10 euros.

Les fonds reportés et dédiés :

Les fonds dédiés se montent à 2 000 euros. Ils concernent les actions prévues en 2020-2021 non effectuées et reportées sur 2021-2022.

La provision pour risque et charges :

La provision pour risques et charges pour 15 398 euros est la provision pour la retraite.

Emprunts :

Il s'agit de l'emprunt du bâtiment pour 129 390 euros et du minibus pour 3 068 euros.

Dettes :

Les dettes se montent à 107 830 euros. Les principales dettes sont la FFTT (25 327 euros), les divers fournisseurs (7 442 euros), les charges sociales (75 107 euros), les honoraires (6 800 euros) et la taxe foncière (13 500 euros).

Produits constatés d'avance :

Les produits constatés d'avance pour 156 104 euros se décompose ainsi : le championnat par équipe reporté (67 200 euros), le championnat de Paris reporté (13 490 euros), 50% des licences 2021-2022 (70 921 euros) ; le stage CQP reporté (1 000 euros).

Aucune question n'est posée concernant le rapport du trésorier.

6. Rapport du commissaire aux comptes

Jacques Ray donne la parole à Guy Ducros, le commissaire aux comptes, pour présenter son rapport.

Guy Ducros rappelle son rôle concernant les rapports fournis dans le cadre de cette AG (rapport sur les comptes annuels et rapport sur les conventions réglementées).

Le commissaire aux comptes confirme les conclusions de son rapport :

- Certifie que les comptes annuels de la Ligue IDF de Tennis de Table sont réguliers et sincères et ne comportent pas d'anomalies significatives. Les comptes annuels sont donc certifiés.
- Il assure que les comptes donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que la situation financière et du patrimoine de la Ligue IDF à la fin de cet exercice.
- Les estimations et appréciations sont appropriées et raisonnables et tiennent bien compte du contexte pandémique.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2021

- Pas de d'observations sur la traçabilité et la concordance avec les comptes annuels et les informations données dans les documents

Aucune convention règlementée n'a été conclue au cours de l'exercice écoulée.

En conclusion générale, les comptes et bilan de la Ligue sont certifiés sans réserve.

Guy Ducros remercie tous les interlocuteurs ainsi que Catherine Chartier, le trésorier, le directeur et le président.

Aucun commentaire n'est remonté.

7. Vote sur le rapport financier

Jacques Ray prend la parole et soumet au vote la validation du rapport financier 2020/2021:

40 clubs sont présents ou représentés, représentants 172 voix.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 172

Le rapport financier et les comptes 2020/2021 sont adoptés à l'unanimité.

8. Affectation du résultat 2020/2021 et vote sur la proposition d'affectation

Jacques Ray garde la parole pour présenter le résultat 2020/2021 qui est de -994,10€ et propose d'affecter ce résultat au fond associatif.

Jacques Ray soumet au vote la proposition d'affecter le résultat 2020/2021 au fond associatif :

40 clubs sont présents ou représentés, représentants 172 voix.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 172

L'affectation du résultat 2020/2021 au fond associatif est validée.

Patrick Beaussart remercie tous les acteurs pour leur travail financier et indique que l'objectif est d'avoir une comptabilité d'entreprise et non plus d'association.

Il informe également les membres de la subvention mise à disposition par le Conseil régional d'Île de France.

Sylvie Thivet remet les trophées du Mérite régional :

« MERITE REGIONAL BRONZE » :

- Alain BERTRAND (VGA St Maur US TT)
- Yves MATHEY (Milly Maisse TT)
- Annie GERONIMI (Beauchamp CTT)
- Grégory DUGOVIC (Nangis TT)

« MERITE REGIONAL ARGENT » :

- Jérôme THEILLET (St Gratien AS)
- Patrick SEJEAN (Montmorency ASMTT)

9. Présentation du budget prévisionnel 2020/2021

Jacques Ray reprend la parole pour présenter le budget prévisionnel 2021/2022.

La préparation de budget commence en avril avec l'établissement des tarifs qui s'établissent en fonction des besoins estimés. Le budget définitif est arrêté lors du Conseil de Ligue de septembre juste avant le début de la nouvelle saison. Le budget 2021-2022 a été plus difficile à préparer puisque le réalisé 2020-2021 et celui de 2021-2022 ont été affecté par l'arrêt de l'activité.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2021

Il a été établi en espérant une saison sportive normale et il est en adéquation avec les projets futurs notamment sur le développement de l'activité. Il est en baisse avec un montant total de 602 594 euros par rapport au budget 2020-2021 et supérieur au réalisé du 30 juin 2021.

PRODUITS

Les produits représentent un montant de 602 594 euros.

Cotisations :

Les cotisations (169 410 euros) sont en augmentation de 37 732 euros par rapport au réalisé 2020-2021. Une augmentation en prévoyant à un retour des compétitions sportives et donc de la licenciation traditionnelle (+48 650 euros). Une diminution due au nombre de mutation en baisse effectuée en mai-juin 2021 (-11 410 euros). Il n'y a pas d'écart significatif pour les autres postes.

Ventes de biens :

Les ventes de biens pour 1 550 euros correspondent aux ventes diverses ainsi que des vestes d'arbitre.

Ventes de prestations de services :

Les ventes de prestations (245 880 euros) sont à la même hauteur par rapport au budget 2020-2021. Les ventes de prestations sont conditionnées à la reprise de l'activité sportive (136 180 euros), des stages techniques/formations (70 000 euros), et des recettes d'arbitrage (39 700 euros).

Produits de tiers financeurs :

Les subventions prévues représentent un montant de 160 371 euros. Ce montant est inférieur au réalisé 2020-2021 (213 408 euros) avec la non-reconduction du fonds de solidarité de l'état (30 000 euros) et de la comptabilisation du partenariat GEWO (12 663 euros). Il n'y a pas d'écart significatif pour les subventions du Conseil Régional et de l'ANS.

Reprises fonds dédiés :

C'est la reprise des formations non faites sur l'exercice comptable 2020-2021 pour 2 000 euros pour la formation CQP et la santé.

Autres produits :

Ce sont des recettes diverses pour 22 883 euros. Montant en augmentation en raison du changement du schéma comptable pour la participation aux frais des comités départementaux résidents au siège de la ligue (21 748 euros).

CHARGES

Charges d'exploitation :

Les charges d'exploitation sont prévues pour 602 594 euros.

Achats de matières premières :

Ce sont des achats divers pour 1 300 euros, achats notamment liés aux contraintes sanitaires (gel, masque, etc.).

Les achats non stockés :

Sensiblement le même montant que le budget 2020-2021 pour 12 600 euros qui concerne l'eau/l'électricité, les photocopies et divers achats.

Les services extérieurs :

Les services extérieurs (28 404 euros) sont en légère diminution (-1 826 euros) par rapport au réalisé de 2020-2021. Les principaux postes sont liés aux applications informatiques (9 400 euros), les locations (10 600 euros), la documentation (2 600 euros).

Les autres services extérieurs :

Les autres services extérieurs (162 230 euros) sont augmentation par rapport au réalisé de 2020-2021 (48 561 euros) puisque nous avons pris en compte la reprise de l'activité en 2021-2022. Il sera identique au budget 2019-2020 (163 150 euros).

Aides aux Clubs :

Il s'agit de l'aide aux clubs (3 570 euros) pour le championnat de Paris des équipes qui se sont inscrites en 2020-2021.

Impôts et taxes et versements assimilés :

Il s'agit de taxe foncière pour 26 200 euros et de la formation professionnelle continue pour 4 800 euros. Le tout pour un montant de 31 000 euros.

Les salaires et charges sociales :

Le coût des salaires est en augmentation à celui de 2020-2021 pour un total de 230 070 euros mais il est identique au réalisé de 2019-2020 (232 199 euros). Les charges sociales sont en hausse pour un total de 76 150 en raison des suspensions des exonérations de charges. Un éducateur sportif pour la détection va être embauché pour 9 mois en CDD.

Les autres charges de personnel :

Les autres charges de personnel pour 2 600 euros concernent notamment l'embauche de services civiques.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2021

Les dotations aux amortissements et provisions :

La dotation aux amortissements (bâtiment et véhicule) est de 49 580 euros et la dotation aux provisions pour retraite pour 600 euros.

Autres charges :

Les autres charges diverses de gestion courante s'élèvent à 900 euros.

Charges financières :

Ce sont les emprunts sur le bâtiment et le véhicule pour 3 590 euros.

L'assemblée générale demande comment ont été estimées les baisses de recettes dues aux baisses du nombre de licenciés. Patrick Beaussart indique que celles-ci ont été faites en comparaison aux niveaux de licences de la saison précédentes et ont été réparties sur 2 saisons sportives.

10. Vote du budget prévisionnel 2021/2022

Jacques Ray soumet au vote le budget prévisionnel 2021/2022:

40 clubs sont présents ou représentés, représentants 172 voix.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 172 voix

Le budget 2021/2022 est adopté à l'unanimité.

Patrick Beaussart donne la parole à Christian Palierne.

Mr Palierne indique que cette invitation est pour lui un retour aux sources car il a commencé à la Ligue IDF de Tennis de table. Il présente son parcours en tant qu'élu et bénévole du monde de Tennis de table avec plusieurs projets comme la mise en place du Pôle Espoirs, le déménagement du siège de la Ligue à Saint-Denis, son élection à la présidence de la FFTT. Christian Palierne remercie les acteurs de terrain du tennis de table.

Patrick Beaussart donne la parole à Stéphane Chaouat pour la remise des récompenses des championnats de France 2020 qui se sont déroulés en 2021.

JUNIORS :

Camille Lutz (Saint-Denis) 1ère

Isà Cok (Issy-les-Mlx) 2ème

Alexis Kouraichi (Fontenay-sous-Bois) 3ème

CADETS :

Crystal Chan (Saint Denis) 3ème

Milhane Jellouli (Clamart) 2ème

MINIMES :

Arthur Raffi (Le Chesnay) 3ème

BENJAMINS

Rija Warin (Antony) 1er

Noah Vitel (Courbevoie) 3ème

11. Questions diverses

Aucune question diverse n'a été reçue pour cette assemblée générale.

12. Interventions des invités

Elles ont été faites tout au long de la réunion de l'assemblée générale.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2021

13. Clôture de l'assemblée générale

Patrick Beaussart clôture l'assemblée générale et souhaite une bonne reprise à tous les clubs.

Il invite tous les participants à se retrouver dans le grand espace.

Fin de L'assemblée générale extraordinaire à 11h15.

Le Président

Patrick BEAUSSART

La Vice-Présidente

Sylvie THIVET

Trésorier

Jacques RAY

